



En Drôme Provençale

26160

Tél. : 04 75 90 16 58

mairie.rochebaudin@wanadoo.fr

## **Compte-rendu de la réunion commune des Commissions Vie de la Commune, Patrimoine Environnement et Voirie du 2 février 2024**

Présents : Yvette Bérard, Eric Tracol, Gérard Sylvestre, Olivier Morel, Christian Tribu, Myriam Gruber, Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Yasmine Brat

Excusés : Françoise Domas, Henri-Michel Guignard, David Broc, Charles Daubas

### 1 – Suite à donner à l'Appel à Manifestation (AMI) du Porte-Cloches

Les commissions sont informées que les auteurs de la seule réponse parvenue (Christophe Borel et Henri-Michel Guignard) viennent d'écrire qu'ils ne « soutenaient plus » leur proposition que la gestion du Porte-Cloches soit confiée à l'ADSR.

Il est souligné que l'ADSR n'a jamais approuvé formellement cette démarche.

Lecture est faite du courrier de Charles Daubas qui s'excuse de ne pas pouvoir participer à la réunion car il est souffrant et qui appelle à prendre en compte la seule réponse même si elle n'était pas totalement en phase avec les objectifs de l'AMI.

Constat est fait qu'aucune réponse n'a donc été apportée à l'AMI. Il est proposé que le Porte-Cloche continue d'être ponctuellement utilisé pour diverses activités compatibles avec son accessibilité et son état et qu'afin d'éviter toute difficulté, il serait judicieux que son seul accès « réglementaire » soit par le chemin de ronde.

### 2 – Examen de l'Avant Projet Détaillé (APD) des aménagements du bâtiment mairie et de l'Espace Saint-Roch

Cet APD a été vu et approuvé ce matin par le groupe de travail (dont Françoise Domas et Henri-Michel Guignard qui n'ont pu venir ce soir).

L'architecte a évidemment dû faire des arbitrages pour tenir compte notamment des remarques de DAH qui a une bonne connaissance des besoins des locataires, des demandes de la commune et des contraintes budgétaires. L'aménagement extérieur devant la porte principale devrait être réalisé sur le budget de la voirie de la commune en une opération séparée mais à mener conjointement car pour des raisons de sécurité il ne doit pas y avoir de stationnement ni de circulation aux abords immédiats de l'entrée de l'Espace.

L'APD est approuvé par les commissions.

Il a été proposé ce matin que la paroi de front de scène en panneaux vitrés repliables soit remplacée par un rideau de scène thermique. Cela fait perdre peu d'éclairage mais dégage mieux la vue en configuration été, améliore l'acoustique et permet de nombreuses possibilités d'usage. Les commissions approuvent ce remplacement.

Il faut que le Comité des fêtes engage une réflexion sur l'évolution de son matériel qui devra être entreposé dans le garage de la mairie sachant que les tables et les bancs/chaises auront leur place dans les alcôves de chaque côté de l'entrée de l'Espace. Des panneaux légers pourraient être achetés pour servir de panneaux électoraux et de cloisonnage dans l'Espace.

### 3 – Groupe de Travail Félines-Rochebaudin sur la mutualisation des salles

Le Conseil Municipal a acté la création de ce groupe de travail où Thierry Dricot y représentera le Comité des Fêtes et Olivier Reboul le Conseil. Il est décidé que Olivier Morel représentera la Commission Vie de de la Commune.

Félines a l'intention d'agrandir sa salle.

Mutualisation ne veut pas dire que les usages seront les mêmes dans les 2 salles, au contraire, il s'agit de définir des usages, des conditions d'utilisations, des tarifications qui seront forcément différentes, les 2 salles devenant complémentaires ;

### 4 – Futur parking sur le terrain récemment acheté par la commune derrière le tunnel

Il est proposé de lui donner le nom : « Parking du tunnel », et d'y planter une haie libre mais de ne pas y installer le verger des anciens, ni un accès à la Rimandoule pour des raisons de sécurité. Il faudra étudier avec le service des routes une sécurisation des piétons qui se rendront au village depuis le parking : ralentisseur, chicanes ?

### 5 – Questions diverses

Axione (gestionnaire du réseau fibre optique) a demandé l'autorisation de planter 2 poteaux pour alimenter la propriété Lemée en fibre optique. Ces 2 poteaux coûteraient moins cher qu'une tranchée. La mairie a demandé à Axione de patienter en attendant sa décision et en a informé Jean-Paul Lemée qui a immédiatement porté plainte contre la mairie à la gendarmerie car « elle lui interdirait la fibre ».

Les commissions ne souhaitent pas l'implantation de nouveau poteaux et demandent l'étude d'un passage enterré.

